

**AVIS PUBLIC COLLECTIF  
DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
2022-2023-2024**

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ, par les directeurs(trices) généraux(ales) et secrétaires-trésoriers(ères) soussignés :

Que les rôles triennaux D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES 2022-2023-2024 sont maintenant déposés au bureau des soussignés et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux adresses suivantes :

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>ADRESSES</b>
FRAMPTON	107, RUE SAINTE-ANNE
SAINTS-ANGES	494, AVENUE PRINCIPALE
VALLÉE-JONCTION	259, RUE JEAN-MARIE ROUSSEAU
SAINT-ELZÉAR	597, RUE DES ÉRABLES
SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON	1200, RUE DU PONT

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

**MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**  
103-268, rue d'Assise  
Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0


Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière **DOIT** avant, la plus tardive des échéances, soit le 1<sup>er</sup> mai ou 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles évalués à 1 million \$ ou plus, pour lesquelles ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle) et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » disponible au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Vallée-Jonction, le 27 septembre 2021.

Les directeurs(trices) généraux(ales) et secrétaires-trésoriers(ères)

Dany Audet, Caroline Bisson, Julie Cliche, Mathieu Genest, Éric Boisvert



Mario Caron  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier